

L'ajournement

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'opportunité d'élaborer sur un sujet qui me tient à coeur, et dont j'ai déjà discuté en cette Chambre, soit les industries du textile et du vêtement qui doivent affronter trois défis commerciaux de taille.

Premièrement, il leur faut s'ajuster avec efficacité et succès au nouveau régime commercial canado-américain qui prévaut depuis 1989. Deuxièmement, il leur faut ensuite s'adapter à l'incertitude entourant l'avenir de l'accord multifibres. Et troisièmement, ces industries devront s'ajuster aux nouvelles modifications que le gouvernement fédéral entend introduire à la structure tarifaire des produits textiles de manière à rapprocher les taux canadiens à ceux des principaux partenaires commerciaux.

Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que l'industrie du vêtement génère des ventes de 8,5 milliards de dollars et celle du textile de 5 milliards de dollars par année au Canada. Et n'oublions pas que l'industrie du textile et du vêtement sont les entreprises qui créent le plus d'emplois dans le monde.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, le Canada et les États-Unis ont convenu d'éliminer sur une période de 10 ans, qui a débuté le 1^{er} janvier 1989, tous les tarifs et autres restrictions imposés aux frontières. Les deux pays maintiennent cependant leurs tarifs sur les importations provenant d'autres pays.

Aux termes de l'Accord, quatre clauses relatives au commerce de produits textiles et de vêtements méritent d'être soulignées. Premièrement, les règles d'origine; deuxièmement, les contingents tarifaires; troisièmement, la *drawback* et, quatrièmement, la remise de douane.

J'aimerais aussi vous rappeler que depuis 1974, le commerce des textiles et du vêtement est réglementé par l'Accord concernant le commerce international des textiles, qui est mieux connu sous le nom d'Accord multifibres. En vertu de l'Accord multifibres, le Canada a négocié plusieurs accords bilatéraux sur les quotas avec certains pays de façon à limiter la croissance des importations de vêtements et de produits textiles.

Cet accord qui arrive à expiration le 1^{er} juillet 1991 fait présentement l'objet de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Dans le cadre de ces négociations commerciales multilatérales, le Canada et les États-Unis ont suggéré que l'on mette fin à l'AMF, soit l'Accord multifibres, et les deux pays d'ailleurs favorisent des contingentements globaux.

Par ailleurs, la Communauté économique européenne et les pays en voie de développement désirent une réduction graduelle des tarifs douaniers sur les textiles.

Enfin, monsieur le Président, le 22 mars dernier, le gouvernement fédéral a annoncé un programme de dégrèvement tarifaire pour accroître la compétitivité des industries canadiennes de textile et du vêtement comportant trois volets: premièrement, une réduction immédiate des tarifs à l'égard de treize tissus et filés spéciaux non fabriqués au Canada; deuxièmement, de nouveaux programmes de remise de droits de douane; et, troisièmement, un programme de réduction des tarifs sur les textiles pour les ramener progressivement aux niveaux appliqués par d'autres pays industrialisés.

Monsieur le Président, le Canada frappe les textiles de tarifs sensiblement plus lourds que ceux imposés par la plupart des autres pays industrialisés. Les industries canadiennes semblent s'ajuster relativement bien sous le régime du libre-échange avec les États-Unis dans le contexte actuel. Mais il ne faut pas oublier que le taux de change demeure un facteur et un élément capital de la compétitivité.

D'ailleurs, nos entreprises pourront soutenir la concurrence américaine tant que le dollar canadien ne dépasse pas les 85c. ou 86c. américains.

À cet égard, monsieur le Président, l'augmentation des investissements qui a fait suite aux négociations sur le libre-échange ont reflété la volonté d'accroître la concurrence des industries du textile et du vêtement. Il semble que l'industrie du textile puisse bénéficier davantage du libre-échange que l'industrie du vêtement.

En effet, l'industrie du vêtement craint que l'élimination du programme de *drawback* de droits prévue en 1994, l'imposition de la règle de la double transformation et le